

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 14 novembre 2011**

**2011 DASES 431G** : Subvention à l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) (94207 Ivry-Sur-Seine).

**M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) 19-21, rue Baudin Ivry-Sur-Seine (Val de Marne) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6<sup>è</sup> Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros (2011\_05412) est attribuée à l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) (X01666 SIMPA : 15965) 19-21, rue Baudin à Ivry-Sur-Seine (Val de Marne), au titre de l'année 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2011 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.